Boreau
1952

LE

IOVRNAL

DE TOVT CE QVI s'eſt fait au Parlement contre le Cardinal Mazarin : Auec l'eſtat de ſa ſortie de Paris, & de la route qu'il a tenuë juſqu'à preſent.

A PARIS.
M. DC. LI.

LE

IOVRNAL

DE TOVT CE QVI

s'eſt fait au Parlement contre

le Cardinal Mazarin : Auec

l'eſtat de la Iuſtice de Paris, & de

la Cour qui a tenuë iuſqu'à

preſent.

A PARIS.

M. DC. LI.

363

IOVRNAL DE TOVT ce qui s'eſt fait au Parlement contre le Cardinal Mazarin: Auec l'eſtat de ſa ſortie de Paris, & de la route qu'il a tenuë iuſqu'à preſent.

DAVTANT que ie vois tout Paris auoir les yeux chaſſieux à force de pleurer le depart de ce grand Politique, ce deuot Abbé, ce ſçauant Prelat, cét illuſtre Cardinal, le Seigneur Iules Mazarin, ie croy faire vne action fort obligeante à l'endroit des Bourgeois de cette bonne ville de Paris, leur décriuant icy la cauſe de ſa ſortie, la façon dont il l'a faite, la route qu'il a tenuë, & le lieu où il eſt à preſent, puis que par ce moyen rendant ſans ceſſe ce grand homme preſent à leur penſée, ils pourront à tout moment aigrir l'agreable douleur que leur cauſe ſon abſence. Sçachez donc, Meſſieurs, que le Cardinal Mazarin eſtant entré en Conference le

679524

deuxiéme de ce mois auec Monſieur le Duc d'Orleans ſur le ſujet de la delivrance de Meſſieurs les Princes, & de la harangue que Monſieur le Premier Preſident auoit faite au Roy & à la Reine àcette fin. Il fut aſſez inſolent de dire à ſon Alteſſe Royale, en preſence de Leurs Majeſtez, que le Parlement de Paris ne tendoit par ſes aſſemblées qu'au bouleverſement de l'Eſtat, & qu'à ſe rendre imitateur de celuy d'Angleterre. Paroles que ſadite Alteſſe ayant fait rentrer au fond du corps de cét impertinent, & apres vn va te faire la la la, ſortit auec vne reſolution ferrée de ne r'entrer point dans le Conſeil, ni dans le Palais Royal, qu'apres que ce bourru Miniſtre en ſeroit exclus.

Le meſme jour ſadite Alteſſe ayant donné avis de ce que deſſus à Meſſieurs du Parlement, il fut conclu à l'aſſemblée qui ſe tint le lendemain, qu'elle ſeroit ſuppliée de venir au Parlement le jour ſuiuant pour y faire ſon rapport plus precis des paroles tenuës par le Cardinal; ce que fit ſadite Alteſſe; mais d'vn air qui fit bien juger à toute l'aſſemblée que Mazarin s'en alloit cuit.

Ce meſme jour pendant l'aſſemblée, Lettre de Cachet fut apportée à la Cour portant mandement à Meſſieurs d'aller trouuer le Roy en plus grand nombre qu'il leur ſeroit poſſible, ſur laquelle Lettre ayant eſté deliberé il fut conclu d'y

d'y obeïr. Et pour cét effet y furent enuoyez Meſſieurs les gens du Roy auec quelques vns de la compagnie ſans toutesfois rompre l'aſſemblée qui fut continuée iuſques aux retour deſdits Deputez qui rapporterent que le Cardinal avoit eu l'audace de nier avoir rien dit de vereux à ſon Alteſſe Royale (mais quoy, tous villains cas ſont reniables, dit Rablais)

Le reſultat de ladite aſſemblée fut que deputation ſeroit faite vers le Roy & la Reine Regente, pour les ſupplier d'éloigner du Conſeil le Cardinal Mazarin, & de permettre qu'il fuſt procedé à la juſtification de Meſſieurs les Princes.

Le ſeptieſme la Cour s'eſtant derechef aſſemblée fut rendu Arreſt confirmatif de celuy de mil ſix cents dix ſept, & fut ordonné que le Cardinal Mazarin ſe retireroit, du Conſeil, & tous eſtrangers, meſme naturaliſez declarez incapables d'y entrer.

Le neufieſme autre Arreſt fut rendu, par lequel il eſt enjoint au Cardinal, ſes Parents, Alliez & domeſtiques, de vider le Royaume, & terres de l'obeiſſance du Roy; & ce dans quinze iours, lequel temps expiré permis aux Communes de luy courir ſus. Ledit Arreſt leu & publié à ſon de trompe, enjoint aux Baillifs. Seneſchaux & leurs Lieutenants de tenir la main à ſon Execution.

Voila ce qui s'eſt paſſé au Parlement retournons à Mazarin.

Cette teſte pelée preſſentant ce qui luy deuoit atriuer, & ſe voyant au bout de ſes fineſſes, & dans l'impoſſibilité de pouuoir changer la braue reſolution qu'auoit priſe Monſieur le Duc d'Orleans, & toute la Cour pour ſa ruine, il ſortit la nuict du ſix au 7. de ce mois, accompagné de petit nombre de ſes confidents par la porte de derriere du jardin du Palais Cardinal, de là s'en alla rencontrer vne trouppe de Caualiers qui l'attendoient proche & aux enuirons la porte de Richelieu, auec leſquels il prit ſon chemin vers Sainct Germain en Laye, où eſtãt arriué ſur les trois heures du matin, il ſe coucha, mais auec vne telle inquietude qu'il ne peut demeurer au lict que deux heures au plus, apres quoy s'eſtant leué, il prit ſon chemin vers Villerſeaux & Meulan, où ayant apris la nouuelle des Arreſts rendus contre lui, il ſe mit en deuoir de les executer (comme les chiens qu'on foüette s'entend) & pour cét effect il prit le chemin du Pont-de-l'Arche, ou il coucha le dixieſme de ce mois, d'où il partit le lendemain pour Dieppe, à deſſein, comme on nous aſſeure, de ſe rendre au Havre de Grace, & là s'embarquer pour ſortir du Royaume.

FIN.

964